

Département de l'Aube  
Arrondissement de Troyes

**COMMUNE D'ERVY-LE-CHATEL**

Nombre de membres			
Du Conseil Municipal	En exercice	Présents	Pouvoirs
15	14	10	2
Votants	Pour	Contre	Abstention
12	12	-	-

Date de convocation	Date d'affichage
24 octobre 2025	24 octobre 2025

Délibération n° 2025-05/11-08	

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Le **cinq novembre deux mille vingt-cinq**, le Conseil Municipal de la Commune d'Ervy-le-Châtel s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Roger Bataille, Maire.

**Étaient présents** : M. Roger BATAILLE, Mme Françoise GAUTHIER, Mme Geneviève JOUDRAIN, M. Marc VANCAMPEN, Mme Isabelle DICKIE, M. Gilles PORET, Mme Danielle VIGNERONT, M. Jacky VIOIX, Mme Christine VAILLANT, Mme Patricia BRIERE.

**Absents** : M. Jean-Marie CAGNIART - M. Joël TRECARTES - M. Alexis DAVIN - M. Aurélien ORDENER.

**Pouvoirs** : M. Jean-Marie CAGNIART donne pouvoir à Mme Françoise GAUTHIER.  
M. Joël TRECARTES donne pouvoir à M. Jacky VIOIX.

**Secrétaire de séance** : Mme Christine VAILLANT.

**OBJET : MODALITES RESERVATION SALLE DES FETES**

Les demandes de réservation de la salle des fêtes sont nombreuses. Le fonctionnement actuel prévoit quelques heures d'entretien pour la nettoyer le mercredi matin uniquement aussi il y a lieu de revoir les durées de prêt de cette salle.

Un état des lieux étant nécessairement effectué la veille de la location (généralement le vendredi) et au lendemain du week-end concerné (généralement le lundi).

Aussi, pour la location de cette salle, il est proposé de porter la durée de location **au week-end entier** (sans distinction du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> jour) aux tarifs suivants :

- Particuliers et associations d'Ervy-le-Châtel : 160 € sans vaisselle et 210 € avec vaisselle.
- Particuliers et associations extérieures : 250 € sans vaisselle et 350 € avec vaisselle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de porter la durée de location de la salle des fêtes communale **au week-end entier** (sans distinction du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> jour) aux tarifs mentionnés ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
Extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Roger BATAILLE

Roger BATAILLE  
2025.12.02 16:31:24 +0100  
Ref:9975980-15042859-1-D  
Signature numérique  
le Maire



ROGER BATAILLE